

# REGLEMENT DU VIDE GRENIER/DRESSING

**Art.1 :** Le vide grenier/dressing est organisé par l'association Bien Vivre au Collège du Val d'Elorn de Sizun, le dimanche 5 octobre 2025 de 8h à 13h. Dans la salle omnisport B de Sizun. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Date limite d'inscription : le lundi 22 septembre 2025.

Renseignements et réservations : [bienvivreauvaldelorn@gmail.com](mailto:bienvivreauvaldelorn@gmail.com)

**Art.2 :** Le vide grenier/dressing est réservé aux particuliers majeurs et non professionnels. Les exposants sont autorisés à vendre exclusivement des biens personnels et usagés.

**Art.3 :** L'inscription sera effective après réception du dossier complété et du règlement de votre emplacement.

Un dossier complet comprend : (pensez à bien le vérifier avant envoi)

- Ce règlement daté et signé, avec la mention : « lu et approuvé »
- Le formulaire complété, daté et signé
- Joindre une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité
- Le règlement par chèque à l'ordre « Association Bien Vivre au Collège du Val d'Elorn », ces derniers seront encaissés une semaine avant la manifestation.

*Vos informations seront consignées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôles et envoyées à la préfecture à l'issue de la manifestation.*

Le dossier est à déposer dans la boîte aux lettres de l'association au collège du Val d'Elorn de Sizun ou par courrier :

Vide grenier/dressing  
Mme Chavanne Cojan  
16 Kernonen  
29400 Locmélard

**Aucun remboursement ne sera accordé, pour quelque motif qu'il soit.**

**Art.4 :** La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite. L'organisation se réserve l'exclusivité de la vente des boissons et de la restauration.

**Art.5 :** A son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué par les organisateurs et ne pourra être en aucun cas contesté. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire. Les réservations sont nominatives et ne devra être occupée par un seul exposant. Toute concession de droits d'occupation est interdite et entraînera l'expulsion. Les emplacements sont attribués par les organisateurs en fonction des réservations souhaitées par les exposants et les contraintes logistiques. Les exposants ne peuvent prétendre à un emplacement en particulier.

*Si vous avez des demandes particulières, merci de l'indiquer au dos du bulletin d'inscription.*

L'installation des stands devra se faire le jour de la manifestation entre 6h30 et 7h45. Tout emplacement réservé et non-occupé à 8h, sera considéré comme libre. Les organisateurs se donnent le droit de réattribuer les emplacements libres.

*L'entrée des visiteurs sera gratuite*

*Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur stand avant 13h.*

**Art.6** : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Le sol doit rester vierge de tous détritrus. Des poubelles seront mises à disposition dans la salle. Nous demandons aux exposants de respecter et prendre soin du matériel mis à leur disposition (tables, chaises, WC,...).

Les pièces invendues et emballages ne devront en aucun cas être abandonnés sur place en fin de journée. L'exposant s'engage donc à débarrasser ses invendus et veillera à laisser son emplacement propre et débarrassé de toutes marchandises et de tous déchets.

**Art.7** : Les articles vendus ou tous autres effets personnels seront sous la seule surveillance de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que les pertes, les dégradations ou les vols lors de la manifestation. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants reconnaissent être à jour de leur responsabilité civile.

**Art.8** : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité. Et attestent ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type lors de l'année en cours.

**Art.9** : Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation ou de l'annuler. Cette dernière sera la seule condition de remboursement de l'emplacement.

**Art.10** : L'organisation se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation.

**Art.11** : Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Nom & prénom : .....

A : ..... Le : .....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION VIDE GRENIER/DRESSING

Association Bien Vivre au Collège du Val d'Elorn  
Dimanche 5 octobre 2025 - 8h/13h

## Extrait du règlement:

**Art.3 :** L'inscription sera effective après réception du dossier complété et du règlement de votre emplacement.

Un dossier complet comprend :

- Ce règlement daté et signé, avec la mention : « lu et approuvé »
- Le formulaire complété, daté et signé
- Joindre une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité
- Le règlement par chèque à l'ordre « Association Bien Vivre au collège du Val d'Elorn », ces derniers seront encaissés une semaine avant la manifestation.

## Formulaire d'inscription:

Nom:..... Prénom:.....  
Date de naissance:..... Lieu de naissance:.....  
Adresse complète:.....  
Adresse mail:.....  
Numéro de portable:.....  
Pièce d'identité numéro:.....  
Délivrée le :..... Par:.....

*Joindre impérativement une copie de votre pièce d'identité*

## Je souhaite réserver:

Nombre de tables (75cmx185cm) : 8€ x .....=.....

Un portant 1m20 max (non fournis) : 4€ =.....

Une grille d'exposition (2mx1m / offre limitée) : 2€ =.....

Total du règlement à joindre au dossier:.....

*Chèque libellé à l'ordre de l'Association Bien Vivre au Collège du Val d'Elorn*

*J'atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature dans l'année civile.*

Date:..... Signature:.....

Les exposants s'engagent auprès de l'Association Bien Vivre au Collège du Val d'Elorn, à respecter le règlement, donc à rester présents jusqu'à la fermeture au public.  
Le dossier est à ramener complet au plus tard pour le 22/09/25, dans la boîte aux lettres de l'asso au collège du Val d'Elorn à Sizun ou par courrier :  
Vide-grenier/dressing  
Mme Chavanne Cojan  
16 Kernonen  
29400 Locmélar